



## Le CDI pour les AEd enfin acté

### Un statut de fonctionnaire qui reste à gagner

COMMUNIQUÉ

Aujourd'hui, en comité technique ministériel (CTM), l'accès au Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour les Assistant-es d'Éducation a enfin été acté. Il s'agit là d'une avancée dans la réduction de la précarité de ces personnels particulièrement exposés, qui pourront en bénéficier dès septembre. D'autant plus que cette possibilité de CDI sera offerte à des AEd ayant connu des interruptions de contrat ou ayant déjà terminé leurs 6 ans de contrat avant 2022.

Toutefois, des questions restent en suspens : qui gèrera ces AEd en CDI, notamment en cas de changement d'affectation ? Quelle quotité horaire sera retenue pour le contrat des AEd en CDI ? Certain-es AEd pourraient ainsi perdre du salaire en se retrouvant à temps partiel après une période à temps plein.

Pour la CGT Éduc'action s'ajoutent de nombreuses inquiétudes : compte-tenu de l'austérité budgétaire, certain-es AEd pourraient ne pas être renouvelé-es pour limiter l'accès au CDI. Une évaluation de ces personnels, prévue tous les 3 ans, conserve des contours très flous. Il n'y a pour le moment aucune perspective d'évolution de carrière.

Compte tenu de tous ces manques, la CGT Éduc'action comme l'ensemble des organisations du CTM, s'est abstenue sur ce texte. Le ministère s'est donc engagé à ouvrir de nouvelles discussions sur l'ensemble des points soulignés à partir de la rentrée de septembre.

Si l'accès au CDI est une avancée, ce n'est pas suffisant pour la CGT Éduc'action, qui revendique la création d'un nouveau statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation associé aux missions d'accompagnement et d'encadrement des élèves. Missions qui impliqueraient aussi des créations de postes dans les établissements scolaires. La CGT Éduc'action revendique également la mise en place d'un statut d'étudiant-es surveillant-es sur la base de l'ancien statut des MI-SE amélioré.

Montreuil, le 6 Juillet 2022